

Le nouveau modèle économique du Royaume-Uni

Introduction

Par Pierre-Charles PRADIER

Département d'économie, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, LabEx ReFi

Où va le modèle économique du Royaume-Uni ? Certaines orientations structurantes du XIX^e siècle persistent, comme le choix d'acheter bon marché plutôt que de produire cher, notamment en matière alimentaire. Cette tendance a pu être contredite dans les années d'après-guerre, en particulier par des politiques de soutien aux industries vieillissantes. Mais après des décennies d'errements, le pays initiateur de la révolution industrielle a su redevenir, sous les mandats successifs de Margaret Thatcher, un modèle, certes, mais controversé. Les coûteuses politiques industrielles ont été abandonnées au profit d'un développement concurrentiel se traduisant, d'une part, par l'intégration économique au sein de l'Union européenne (UE) d'industries profondément restructurées et, d'autre part, par l'orientation mondiale d'une économie de services éminemment présente en matière financière, de conseil et d'enseignement supérieur. Pour faire face à une demande soutenue des secteurs en croissance, le Royaume-Uni accueille des immigrants que la hausse des inégalités ne semble pas effrayer. Toutefois, le choix du Brexit menace de compliquer le commerce en général, de désorganiser les chaînes logistiques et les liens capitalistiques de l'industrie et de dégrader la compétitivité des services. Il semble donc évident que le choix du Brexit n'est pas un choix économique : Nicholas Crafts rappelle que les bénéfices de l'intégration européenne sont très largement supérieurs aux coûts. En particulier parce que la participation à l'UE a permis d'attirer des investissements directs étrangers et de stimuler une concurrence que le Royaume-Uni ne savait pas organiser dans son cadre national. Il y a donc fort à parier que sa sortie de l'UE ait à la longue des conséquences adverses. Catherine Mathieu, qui a recensé les différentes études d'impact réalisées, observe que seule une d'entre elles prévoit une croissance consécutive au Brexit grâce à la libération des contraintes réglementaires..., tandis qu'aucun de ces travaux ne se hasarde à esquisser un changement de modèle économique de la future « Grande-Bretagne globale ».

À défaut d'être économiquement souhaitable, le Brexit est donc essentiellement un processus politique et symbolique. Julie Smith nous aide à appréhender, comme le font des Britanniques, un monde sans alliés permanents avec lesquels on partagerait néanmoins des intérêts, qui, s'ils sont permanents, ne s'expriment pas moins de manière discontinue. En suivant les sinuosités de la communication politique, Nicolas Sowels montre comment le Royaume-Uni, comme toutes les communautés en proie à une crise identitaire, cherche son image au travers du miroir d'un passé mythifié. En particulier, la prise de conscience d'un destin spécifique au-delà de la construction européenne conduit les Britanniques à penser leur différence de manière plutôt rétrograde : à l'opposé des pays du continent, dont les constitutions ont été réécrites en 1945 et les institutions politiques fortement structurées par la construction européenne, le Royaume-Uni peut prétendre à la continuité. Mais ce discours échoue à tracer un avenir clair. Boris Johnson emprunte désormais des accents biblio-churchilliens pour vanter les « plateaux ensoleillés » (*sunlit uplands*) vers lesquels il dirige un peuple élevé dans les brumes des basses-terres marécageuses : est-ce pour préparer le peuple à quarante années d'errance après sa sortie de l'Europe ? John Coffee évoquait dès 2017 la possibilité que les négociations ne soient jamais vraiment conclusives, pour maximiser le pouvoir des décideurs politiques.

Il se pourrait bien toutefois qu'à défaut de régler tous les problèmes par un accord global, on fasse le choix d'une modalité d'association qui permettrait d'en régler les détails au fil du temps. Franklin Dehousse présente trois modèles d'accords d'association, en insistant non seulement sur les caractéristiques propres à chaque solution, mais aussi sur les implications stratégiques de chacune d'elles pour l'Union européenne. Une fois encore, le choix du Royaume-Uni paraît évanescence. Toutefois, le pays a très clairement su se redonner des marges de manœuvre dans la définition des modalités de la coopération qui le lie au continent. À cet égard, l'article d'Alain Costes et Olivier Peyrat est éclairant : il montre d'abord comment les Britanniques ont su gagner une année supplémentaire d'observation pour la British Standards Institution par son maintien dans les organismes de normalisation européens. Mais aussi comment, malgré l'affirmation sans cesse renouvelée d'un engagement total du pays à continuer d'adopter les normes européennes, un marquage UKCA a été créé pour remplacer le marquage CE... Michel Perez décrit plus généralement les traités et les organisations internationales qui lient les Britanniques, directement ou indirectement, au cadre normatif de l'Union européenne : rien de tout cela ne devrait être concerné par le Brexit à proprement parler, mais tout est déjà l'objet de conjectures... et de négociations.

S'il faut convenir que le Brexit ne sera pas réglé par un accord général, mais par une longue série de décisions ou de non-décisions, qui offriront une prise aux discours et à l'action politique, on peut néanmoins s'étonner que cette approche s'étende même aux secteurs dans lesquels il y a plus de complémentarité que de concurrence. Ken Mayhew nous invite à considérer le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche : il y a évidemment une concurrence entre les institutions, mais elles craignent surtout, collectivement, d'être écartées des appels d'offres et autres prérogatives européennes. Le maintien des institutions britanniques dans le périmètre européen ne semble pas dépendre directement d'un accord, mais de l'aménagement de modalités spécifiques pour continuer la coopération universitaire. Dans un cadre apparemment différent – le secteur de l'énergie –, Dominique Auverlot indique que là encore, la problématique du Brexit n'a jamais été centrale. Pourtant, la finalisation d'un accord n'en a pas moins exigé, notamment, de reconstituer des autorités d'arbitrage, ce qui comportait des enjeux symboliques de nature à compliquer le processus de négociation. Dans le domaine automobile, il existe certainement une concurrence entre les constructeurs, mais les règles communes, comme le mode d'homologation des véhicules, profitent à tous, comme le montrent Marc Mortureux et Maria Ianculescu. Il existe aussi des sujets plus sensibles, comme la définition du pourcentage maximal de « matières non originaires » à respecter pour qu'un véhicule soit considéré comme néanmoins originaire d'un pays. On comprend l'avantage concurrentiel que certains pourraient tirer d'un changement prévisible de la règle actuelle, et la difficulté de mettre à plat toutes les règles dans tous les secteurs. Reste que les négociations sont parfois compliquées par la rhétorique de la reconquête de l'indépendance : François-Gilles Le Theule fait le point sur l'agriculture et la pêche, en montrant la démesure des enjeux économiques et symboliques qui s'y attachent.

L'examen en détail des secteurs économiques tend donc à montrer que la négociation globale est d'une complexité redoutable, puisque le maintien du *statu quo ante* exige d'associer à des qualités le Royaume-Uni à des institutions dont il était membre *via* l'UE, ou de construire des substituts *ad hoc* aux institutions européennes au prix d'un accroissement de la complexité. Comme si cela n'était pas suffisant, le secteur financier s'inscrit dans un cadre entièrement différent : il n'est pas l'objet de la négociation, mais pourra faire l'objet de décisions d'équivalence sectorielles, comme l'explique Georges Ugeux, qui évoque aussi la difficile gestion dans la durée de ce régime. D'autant que Florence Lustman montre comment les assureurs britanniques ont commencé à préparer leur divergence, en réformant les modalités de vente des produits d'investissement et en organisant une consultation sur la réglementation des fonds propres et des données. Plus généralement, le monde des services financiers est affecté par des situations très diverses. Jean Beunardeau montre en particulier qu'il est improbable que les Européens puissent rapidement se passer de la compensation en euros, en revanche d'autres segments seront plus disputés. Un aphorisme de Louis-Oscar Barenton lui fournit l'occasion de conclure que dans l'incertitude, c'est la logique du marché et de la concurrence qui va prévaloir, sans que l'on puisse dire, aujourd'hui, si les Européens vont apprendre à se passer des Britanniques ou si l'effet du Brexit se limitera à l'ouverture de bureaux de représentation de la City dans les principales places financières. Christian de Boissieu ébauche les scénarios d'une concurrence renouvelée sous l'effet de la perte du passeport pour un certain nombre d'activités, notamment la gestion d'actifs, la compensation et, plus généralement, le fonctionnement des marchés de capitaux. Enfin, l'article de Nicolas Vasse offre un point de vue original sur les marchés financiers, dans la mesure où le régulateur fournit les statistiques (qu'il produit) qui permettent de mesurer les parts de marché de la City en matière de services financiers consommés dans l'Union. Si l'on suppose en outre (en suivant Ricardo) que l'effet sur les prix devrait être proportionnel aux coûts supplémentaires engendrés par les changements, peut-on alors faire l'hypothèse que l'effet du Brexit sur les coûts des services financiers fournis par les entreprises installées à Londres aux consommateurs de l'UE devrait être minime ? Et que c'est précisément cette stabilité des prix qui laisse entrevoir que les changements dus au Brexit en tant que tel pourraient être minimes dans les services financiers, aux exceptions près qui seraient le résultat d'erreurs de coordination ? Reste que Nicolas Vasse nous montre comment la coopération entre les régulateurs va être nettement amoindrie par la fin de l'échange automatique de données. Cette inquiétude des régulateurs sur leur capacité à disposer des informations suffisantes pour détecter les manipulations et les réprimer manifeste une troublante coïncidence : les criminels auraient en commun avec les politiques de ne sortir de l'ambiguïté qu'à leur détriment.

En identifiant les bifurcations significatives et les points d'attention, les auteurs des articles publiés dans ce numéro nous aident à anticiper les étapes à venir de la trajectoire du Royaume-Uni, et l'évolution possible de son modèle économique. Chers lecteurs, c'est en votre nom que je les remercie de partager avec nous leurs lumières.

Référence

COFFEE J. (2017), *The lessons from Trade Wars – How should the EU respond to Brexit and Trump?*, "Public Authority & Finance" conference, Labex Refi and Columbia Center on Corporate Governance, Paris, 1^{er} et 2 septembre, <http://www.revue-banque.fr/banque-investissement-marches-gestion-actifs/article/how-should-eu-respond-brexit-and-trump>